



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## assistants maternels

Question écrite n° 38482

### Texte de la question

M. Lucien Degauchy appelle l'attention de Mme la ministre de la famille et de l'enfance sur l'inquiétude dont lui font part de nombreux parents confiant leurs enfants à des assistantes maternelles pour en assurer la garde. Il est très fréquent que les parents confient leurs enfants à des assistantes maternelles agréées qu'ils ne connaissent pas du tout. L'enquête sociale menée auprès des assistantes maternelles par les services du conseil général est très complète. Toutefois, aucun extrait de casier judiciaire n'est demandé par les services sociaux à cette occasion. Il est donc possible de confier son enfant à une personne qui a pu être condamnée par la justice pour des questions de mœurs ou qui a sous son toit une personne condamnée pour de tels motifs. Il lui demande s'il ne serait pas souhaitable, dans le cadre de l'enquête confidentielle menée par les services sociaux des conseils généraux, que soit exigée la production d'un extrait de casier judiciaire de l'ensemble des membres du foyer. Ce document compléterait ainsi l'enquête et pourrait éclairer les services sociaux quant à l'octroi ou au refus de l'agrément sollicité.

### Texte de la réponse

L'attention du ministre des solidarités, de la santé et de la famille est appelée sur les conditions d'agrément des candidats à la profession d'assistant maternel et sur les vérifications auxquelles il conviendrait de procéder dans le cadre de la procédure d'agrément afin d'éviter que des personnes condamnées pour certains faits graves par la justice puissent participer à l'accueil d'enfants. Cette préoccupation est partagée par le ministre, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale en première lecture prévoit le versement au dossier de demande d'agrément des extraits du bulletin de casier judiciaire n° 2 pour le candidat à l'agrément et n° 3 pour les autres personnes séjournant à son domicile. Ce bulletin comporte les condamnations les plus graves.

### Données clés

**Auteur :** [M. Lucien Degauchy](#)

**Circonscription :** Oise (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 38482

**Rubrique :** Professions sociales

**Ministère interrogé :** famille et enfance

**Ministère attributaire :** solidarités, santé et famille

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 mai 2004, page 3253

**Réponse publiée le :** 8 mars 2005, page 2551